

Montreuil, le  
**11 2 JUIN 2023**

## Note aux opérateurs

**Objet : CIEL. Evolution du processus déclaratif du sous-entrepôtage formule II A dans le cadre du transfert du recouvrement.**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le recouvrement des créances CI sera réalisé par la DGFIP. Pour cela, les données liquidatives devront impérativement être transmises de manière dématérialisée à la DGFIP, car celle-ci n'acceptera plus que le télépaiement par mandat de prélèvement SEPA B2B. Les paiements non dématérialisés ne seront plus admis.

Si vous êtes entrepositaire agréé principal d'un sous-entrepôtage agréé (SEA) en formule II A, les modalités de déclaration et de paiement vont changer.

Vous déposez actuellement une déclaration récapitulative mensuelle (DRM) sous format papier pour le compte de votre sous-entrepôtage agréé. Les droits d'accises sont payés en votre nom lors du dépôt de la DRM auprès de votre bureau de douane gestionnaire.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, vous ne pourrez plus payer pour le compte de votre SEA, puisque le service en ligne CIEL récupérera automatiquement les coordonnées bancaires du redevable lors de la saisie de la DRM par le bureau de douane.

Afin de conserver le dispositif du sous-entrepôtage formule II A, nous vous invitons à globaliser dans la DRM Internet que vous déposez pour votre compte vos produits ainsi que ceux détenus par votre SEA. La créance générée par CIEL sera commune à vous et au SEA, et vous pourrez la régler de façon dématérialisée.

Votre bureau de douane gestionnaire et le pôle d'action économique (PAE) de votre direction régionale restent à votre disposition pour toute précision.

Le chef du bureau des contributions indirectes,

  
Julien COUDRAY

DGDDI  
Sous-direction de la fiscalité douanière  
Bureau FID3 – Contributions indirectes  
11, rue des Deux Communes  
93558 MONTREUIL Cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Équipe CIEL  
Courriel : [ciel-fi3@douane.finances.gouv.fr](mailto:ciel-fi3@douane.finances.gouv.fr)

Réf. : 2 3 0 3 0 5